

# MODE D'EMPLOI RENTREE 2023



## GUIDE PRATIQUE DE L'INSCRIPTION EN LIGNE

**Ce guide pratique** vous permet de réaliser votre inscription en ligne, en vous apportant les informations nécessaires à la constitution de votre dossier en vue de votre inscription pour la rentrée en janvier 2023.

### L'inscription s'effectue obligatoirement en 2 phases :

- Préinscription en ligne du lundi 24 octobre à 9h00 au dimanche 4 décembre 2022 inclus (cf. page 1)
- Phase d'inscription définitive : Dépôt de votre dossier d'inscription dans les locaux de l'école, du vendredi 2 décembre midi au lundi 12 décembre 2022 12h00 (cf. page 2).
  - Vous recevrez un mail de votre pré-inscription\*

*Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de réception des dossiers complets d'inscription.*

Toute question relative à l'inscription doit être adressée uniquement par e-mail à l'adresse suivante : [vfigureau@eda-alienor.com](mailto:vfigureau@eda-alienor.com)

# INFORMATIONS RELATIVES À LA PRÉINSCRIPTION

## > PROCESSUS DE PRÉINSCRIPTION EN LIGNE

A partir du lundi 24 octobre à 9h00, rendez-vous sur <https://www.eda-alienor.com>, → Formation Initiale - Inscriptions.

Merci de suivre scrupuleusement toutes les indications et de vérifier que les informations renseignées sont correctes avant validation.

**Assurez-vous de valider votre préinscription avant le dimanche 4 décembre à 23h59.** Aucune préinscription ne sera acceptée après cette date.

## > CHOIX À RÉALISER

La consultation du « Guide de présentation » de l'EDA ALIENOR est indispensable pour comprendre le déroulé de la formation que vous allez suivre à l'École et opérer les choix qui vous seront demandés.

Les heures d'enseignement sont réparties généralement sur 2 jours et demi par semaine (du lundi au mercredi midi ou du mercredi après-midi au vendredi, selon le groupe dans lequel vous serez affecté). Cette répartition en groupes est effectuée par l'EDA ALIENOR. Attention : l'affectation à un groupe est obligatoire ; vous ne serez pas autorisé à changer de groupe.

Les stages PPI et en cabinet d'avocat doivent se dérouler conformément au calendrier fixé par l'EDA ALIENOR. Aucune convention de stage ne sera délivrée en dehors des périodes de stage arrêtées par l'EDA ALIENOR.

**L'élève-avocat devra suivre un parcours à la carte, vous devrez choisir parmi l'un des trois parcours suivants :**

- Droit de l'Entreprise (Droit des Affaires, Droit Social, Droit Fiscal...),
- Droit Public
- Judiciaire (Droit de la Famille, Droit Pénal, Droit des étrangers....).

En fonction de ce choix de parcours, vos heures d'enseignement auront lieu en début ou fin de semaine. Assurez-vous que le choix retenu est cohérent avec les exigences de votre formation.

Une fois l'inscription définitive effectuée, vous ne pourrez pas revenir sur votre choix de parcours.

**La présence aux enseignements est obligatoire.**

# INFORMATIONS RELATIVES À L'INSCRIPTION DÉFINITIVE

## > PROCESSUS D'INSCRIPTION DÉFINITIVE

Pour valider définitivement votre inscription, vous devez [télécharger les annexes – Liste des pièces](#)

Le dossier d'inscription dûment complété et accompagné de toutes les pièces sollicitées, doit être déposé en main propre dans nos locaux l'adresse suivante :

EDA ALIENOR- Service Formation initiale  
18-20 rue du Maréchal Joffre CS 51155  
33077 BORDEAUX Cedex

**Dépôt des dossiers entre le 2 et le 12 décembre 2022**, aucun dossier ne sera traité avant le 2 décembre 2022. Tout dossier déposé après cette date sera rejeté.

Vous devez déposer votre dossier complet aux dates suivantes :

- du 2 au 9 décembre de 09h30 à 16h00 et le lundi 12 décembre de 09h00 à 12h00, pour les étudiants du ressort de l'EDA ALIENOR auprès de Madame Virginie FIGUREAU,

- le lundi 5 décembre, le mardi 6 décembre, le vendredi 9 décembre et le lundi 12 décembre 2022 de 09h30 à 12h00, pour les docteurs en droit et les étudiants hors ressort, auprès de Madame Carole FAYET.

**Tout dossier incomplet ou remis tardivement sera rejeté.**

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de réception des dossiers complets d'inscription.

Un mail de confirmation de votre inscription vous sera adressée après vérification de votre dossier dans les jours qui suivent la réception de votre dossier d'inscription complet.

## > DROITS D'INSCRIPTION

**Les droits d'inscription sont de 1.825 € (Arrêt du 19 juillet 2017 paru au JO du 28.07.2017) et doivent être acquittés en totalité lors de l'inscription définitive. À défaut, votre dossier ne sera pas pris en compte.** Le paiement de cette somme se répartit comme suit :

- 1 chèque de 1.600 euros, à établir à l'ordre de l'EDA ALIENOR
- 1 chèque de 225 euros, à établir à l'ordre de l'EDA ALIENOR, pour les frais de **gestion administrative** de votre dossier. Pour tout désistement avant le début du cursus, cette somme sera conservée.

Pour tout désistement après le début du cursus, l'intégralité des sommes versées demeurent acquies à l'EDA ALIENOR.

### **AIDE SUR CRITÈRES SOCIAUX**

La commission formation du Conseil National des Barreaux (CNB) peut accorder sur justificatifs et selon des critères qui lui sont propres une aide aux élèves avocats en très grandes difficultés financières. Les critères de ressources sont très encadrés. Pour plus d'information se reporter à la notice explicative accessible sur le site du CNB :

<https://www.cnb.avocat.fr/fr/laide-sur-criteres-sociaux>

La demande doit être effectuée avant le 6 janvier 2023 par le dépôt du dossier complet à l'EDA ALIENOR.

### **FINANCEMENT PAR UN ORGANISME TIERS**

#### **LCL**

Les élèves avocats ont la possibilité de bénéficier d'un [partenariat privilégié](#) avec la banque LCL pour le financement de vos études et d'une carte visa premier. Pour toute demande d'information, adressez un e-mail à [vanessa.mercadier@lcl.com](mailto:vanessa.mercadier@lcl.com). L'EDA ALIENOR n'est pas liée contractuellement par cette offre de prêt qui ne dispense aucunement l'élève avocat de l'obligation d'acquitter les droits d'inscription au moment de l'inscription définitive. Il est préférable d'entreprendre les démarches au moment de l'inscription en ligne.

## > LANGUE ÉTRANGÈRE JURIDIQUE

L'enseignement des langues étrangères juridiques consiste en 30 heures de cours obligatoires en distanciel. Il vise à préparer le CAPA langue.

Ce sont des cours obligatoires pour tous. Le programme de langue étrangère juridique est sanctionné par une note dans le cadre du contrôle continu. Il fait également l'objet d'un oral final : le CAPA langue.

## > LISTE DES DOCUMENTS À TRANSMETTRE LORS DE LA RENTREE

Chaque document doit comporter la mention « copie certifiée conforme à l'original » ainsi que la date et signature apposées par l'usager lui-même.

> Copie de la carte nationale d'identité (recto & verso) ou passeport, pour les élèves de nationalité étrangère ;

> Copie de la carte de séjour valide ;

**ATTENTION** : Pour les futurs élèves avocats titulaires d'un titre de séjour, s'assurer de la validité du titre sur les 18 mois de la formation. En cas de demande de renouvellement en cours de formation : bien anticiper les démarches auprès de la Préfecture de police. La signature d'une convention de stage pourrait vous être refusée en l'absence de titre de séjour valide.

> Copie intégrale du livret de famille

> Une attestation de responsabilité civile en cours de validité

> Photo d'identité récente (avec au dos votre nom et prénom)

> Un curriculum vitae à jour

> Copie de l'attestation de réussite à l'examen d'entrée au CRFPA ainsi que le relevé de notes,

> Copie des diplômes suivants :

- Master 1 en droit ou un titre équivalent et éventuellement Master 2

**ou**

- Diplôme national de doctorat en droit délivré par un établissement d'enseignement supérieur habilité par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

> Le montant des droits d'inscription :

- 1 chèque de 1.600 euros, à établir à l'ordre de l'EDA ALIENOR
- 1 chèque de 225 Euros, à établir à l'ordre de l'EDA ALIENOR, pour les frais de **gestion administrative** de votre dossier. Pour tout désistement avant le début du cursus, cette somme sera conservée.

Dossier d'inscription : Ces documents sont à télécharger au format pdf via le formulaire d'inscription.

📄 Annexe 1 – [Compléments d'information](#)

📄 Annexe 2 - [Attestation](#)

📄 Annexe 3 - [CNB et résultat examen CAPA](#)

📄 Annexe 4 - [Données personnelles et autorisations](#)